

AGGLO
HÉNIN-CARVIN



**PROJET
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL**

SYNTHÈSE

2024-2026

CULTIVER

L'AVENIR

ENSEMBLE



SOMMAIRE

ÉDITO	3
LE PAT... QU'EST-CE QUE C'EST ?	4
1. LA CO-CONSTRUCTION DU PAT	6
2. DIAGNOSTIC DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE	8
2.1 La population du territoire	8
2.2 La santé	9
2.3 La production agricole	10
2.4 La transformation	13
2.5 La distribution et restauration commerciale	14
2.6 La restauration collective	15
2.7 La demande alimentaire	16
3. STRATÉGIE	19
4. plan d'action	23

ÉDITO



Christophe PILCH

Président de la
Communauté
d'Agglomération
Hénin-Carvin

Maire de Courrières



Christian MUSIAL

Vice-Président
délégué à la
Transition écologique
de la Communauté
d'Agglomération
Hénin-Carvin

Maire de Leforest

« Cultiver l'avenir ensemble »

Dans un monde en constante évolution, marqué par des défis environnementaux, sociaux et économiques, notre Projet Alimentaire Territorial se positionne comme une réponse concrète, ancrée dans nos territoires.

Nous croyons fermement que la transition vers des systèmes alimentaires plus durables ne peut être envisagée sans la participation active de l'ensemble des acteurs locaux : agriculteurs, artisans, consommateurs, élus, associations, et bien d'autres encore. C'est dans cette dynamique de collaboration et de co-création que réside la force de notre projet.

Aujourd'hui, nous entamons la phase de mise en œuvre de notre programme d'actions qui repose sur des valeurs fondamentales telles que la solidarité, le respect de l'environnement et la promotion d'une alimentation de qualité. Cela implique de prêter attention aux modes de production de nos aliments, à la façon dont ils sont transformés, distribués et consommés. À l'Agglo Hénin-Carvin, nous avons travaillé sur l'ensemble de ces aspects.

Ce document stratégique rassemble les grandes orientations issues de notre réflexion collective, indispensables à l'émergence d'une filière alimentaire locale, durable et solidaire. 32 actions concrètes vont nous permettre d'améliorer et de préserver la santé de nos habitants, de maintenir une offre alimentaire qualitative de proximité, et de préserver les ressources naturelles du territoire.

Ensemble, nous avons les moyens de changer les choses et de proposer une alimentation plus responsable aux générations futures.

LE PAT ... QU'EST-CE QUE C'EST?

QUE DIT LA LOI ?

Les **Projets Alimentaires Territoriaux** ont été créés par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de 2014 (article 39) :

« Les projets alimentaires territoriaux [...] sont **élaborés de manière concertée** avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils **participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.**

A l'initiative [...] des collectivités territoriales, des associations, [...] des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.

Ils s'appuient sur un **diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation** sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.»

QUEL LIEN AVEC LES POLITIQUES NATIONALES ?

En France, la politique de l'alimentation et de la nutrition est cadrée par deux outils: le **Programme National pour l'Alimentation** (PNA, piloté par le Ministère en charge de l'agriculture et l'alimentation) et le Programme National Nutrition Santé (PNNS, piloté par le Ministère en charge de la santé).

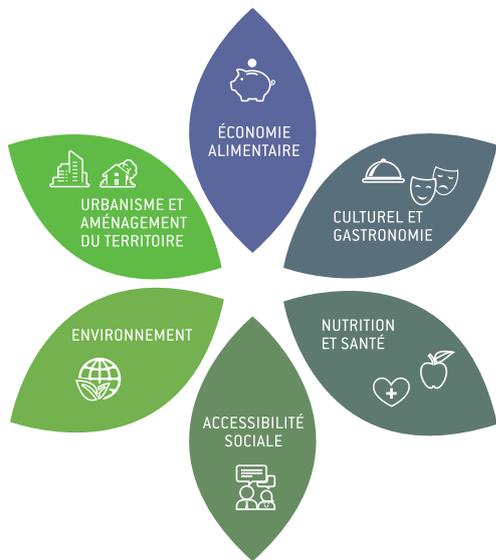
Tout Projet Alimentaire Territorial doit contribuer à répondre aux objectifs ciblés par le PNA. Le PNA 2019-2023 définit 4 grandes priorités:

- la justice sociale,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- l'éducation alimentaire,
- la restauration collective.



Pour être reconnu comme un "PAT" par le Ministère en charge de l'agriculture, le territoire doit candidater à un Appel à Projet du PNA.

Les démarches de PAT sont aussi impactées par l'évolution de textes législatifs, comme la **loi Egalim** (2018), la **loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire** (2020), la **loi climat et résilience** (2021),...



LES THÉMATIQUES D'INTERVENTION

Si le PAT doit impérativement répondre aux priorités définies par le Programme National pour l'Alimentation, sa portée peut être plus vaste et véritablement transversale. **Les thématiques que l'on retrouve classiquement dans un PAT sont très variées !**

Source Réseau National des PAT

Pour promouvoir des actions de PAT, **chaque acteur public peut s'appuyer sur différentes compétences / différents leviers :**



Le foncier urbain



Le foncier rural



La commande publique pour la restauration collective



L'éducation à l'alimentation



Le financement des structures et des projets



L'accès à l'alimentation, santé - justice - qualité



L'impact environnemental de la production agricole



Les formations professionnelles et agricoles



Les pratiques touristiques



Les déplacements



La gestion et la prévention des déchets



La gouvernance locale

Source : Agir pour l'alimentation locale

1. LA CO-CONSTRUCTION DU PAT

2019
septembre

Adoption du Projet de Territoire Écologique

Le Conseil communautaire adopte le PTE, une feuille de route opérationnelle pour la transition écologique sur le territoire. Parmi les 95 actions figure "Développer un Projet Alimentaire Territorial" et 38 autres actions sont liées au système alimentaire.

2021
novembre

Lancement du Projet Alimentaire Territorial



Cadrage de la démarche et de la gouvernance avec l'organisation d'un séminaire regroupant les élu-e-s et les technicien-ne-s de la CAHC.

2022
janvier à novembre

Phase 1 : Diagnostic du système alimentaire



Réalisation d'un état des lieux du système alimentaire de la CAHC pour identifier les atouts, les faiblesses et les besoins du territoire. Cette étape a été co-construite avec les acteurs du système alimentaire :

- 12 Entretiens partenariaux individuels et semi-collectifs [janvier à mai 2022]
- 1 focus groupe habitant.e.s [juillet 2022]
- 1 focus groupe agriculteur.rice.s [août 2022]
- 1 Journée temps fort de partage et consolidation du diagnostic [15 septembre 2022]
- 1 COTECH de consolidation du diagnostic et priorisation des enjeux [14 octobre 2022]
- 1 COPIIL de validation du diagnostic [17 novembre 2022]

2023
janvier à
avril

Phase 2.1 : Définition de la Stratégie

Elaboration d'une stratégie à partir des enjeux identifiés sur la base du diagnostic, de laquelle découle un plan d'action adapté au territoire. Plusieurs temps partenariaux ont été organisés pour enrichir cette phase :

- Atelier de co-production de la stratégie du PAT [9 janvier 2023]
- Réunion d'arbitrage politique sur les orientations stratégiques [28 mars 2023]

2 mars 2023 :
**Obtention
du Label PAT
émergent
niveau 1**

mai à
décembre

Phase 2.2 : Écriture du plan d'action

- Atelier de mobilisation et co-construction du plan d'action [24 mai 2023]
- Co-rédaction à distance des fiches-action et ateliers de co-rédaction avec les partenaires [juin - novembre 2023]
- COPIL de validation intermédiaire du plan d'action [16 novembre 2023]
- Séminaire de présentation du projet de PAT [20 mars 2024]

2024

Phase 3 : Formalisation du PAT et du plan de communication

Cette étape a pour objectif la validation, la communication et la mise en valeur du PAT :

- Commission « transition écologique, aménagement du territoire et économies locales » [3 avril 2024]
- Adoption du PAT en conseil communautaire [15 avril 2024]
- Atelier Charte d'engagement avec les partenaires [2024]
- Construction d'un plan de communication [2024]

2. DIAGNOSTIC DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DE LA CAHC

2.1 La population du territoire

126 509

habitant-e-s

soit 9% de la population départementale

Densité

1129 hab / km²

(220 hab / km² dans le PDC)

21,3% de taux de pauvreté

18,4% à l'échelle départementale

17,6% à l'échelle régionale

14,5% à l'échelle métropolitaine

12 quartiers Prioritaires (QPV)

soit environ

15% de la population

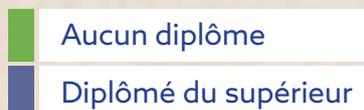
19%

de la population au chômage

(au sens du chômage localisé, Insee)

29%

de la population est sans diplôme



Hénin-Carvin

29 %

19%

Pas-de-Calais

26 %

22%

Hauts-de-France

26 %

25%

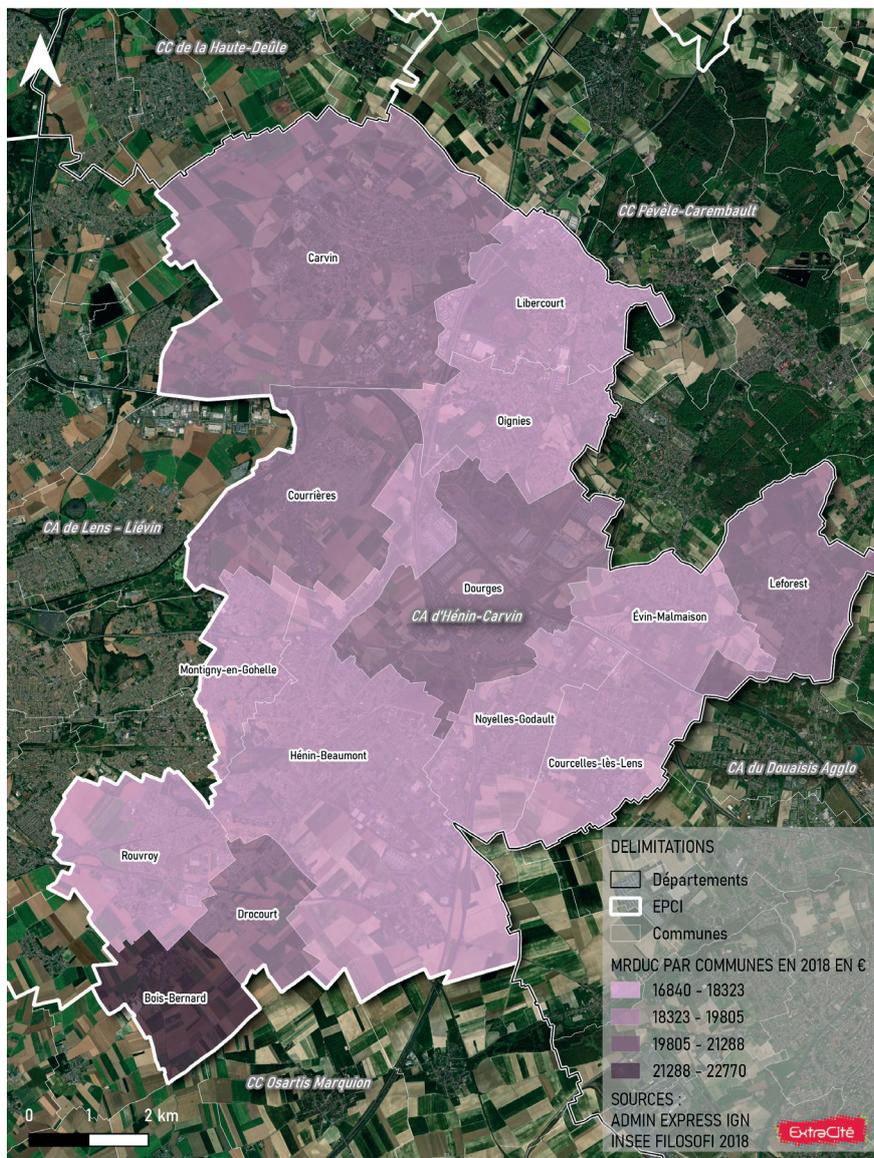
France métropolitaine

21 %

31%

[Source: Insee, dossier complet, 2021]

MÉDIANE DE REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION PAR COMMUNE DE LA CAHC EN 2018



18 420€

c'est la médiane du revenu disponible par unité de consommation

19 400€

sur la CABBALR

19 320€

sur le Douaisis Agglo

17 980€

sur la CALL

19 560€

à l'échelle départementale

20 360€

à l'échelle régionale

21 930€

à l'échelle métropolitaine

[Source : Insee, dossier complet, 2021]

LE LIEN AVEC LE SYSTÈME ALIMENTAIRE

La population de la CAHC présente un profil particulièrement touché par la pauvreté et la précarité, en comparaison aux échelles départementale et nationale. Ces données sociographiques réduisent le budget consacré à l'alimentation mais transforment aussi les habitudes d'achat et de consommation alimentaire.

2.2 La santé sur le territoire

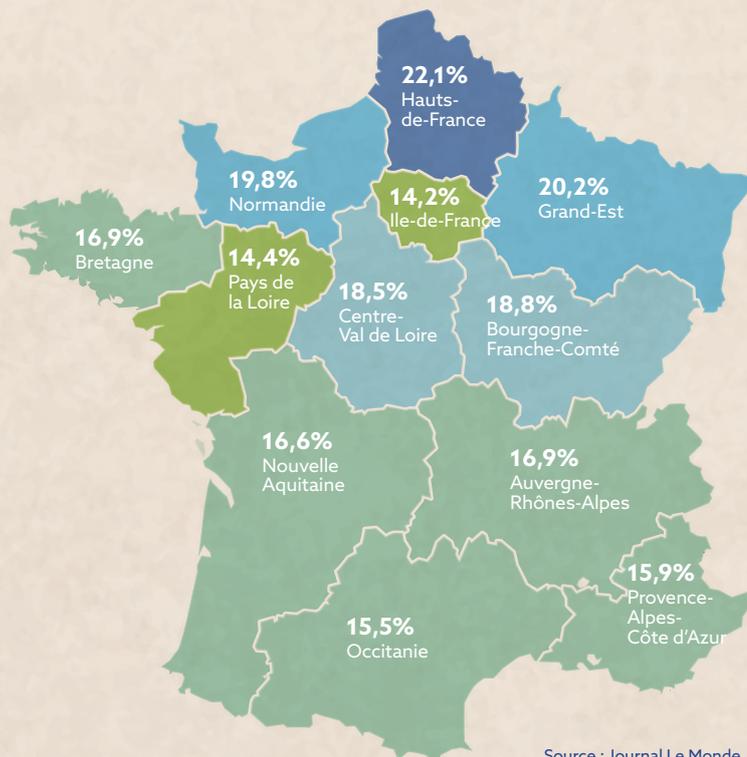
EN FRANCE...

17%
de la population française est en situation d'obésité

L'obésité se mesure par un Indice de Masse Corporelle égal ou supérieur à 30

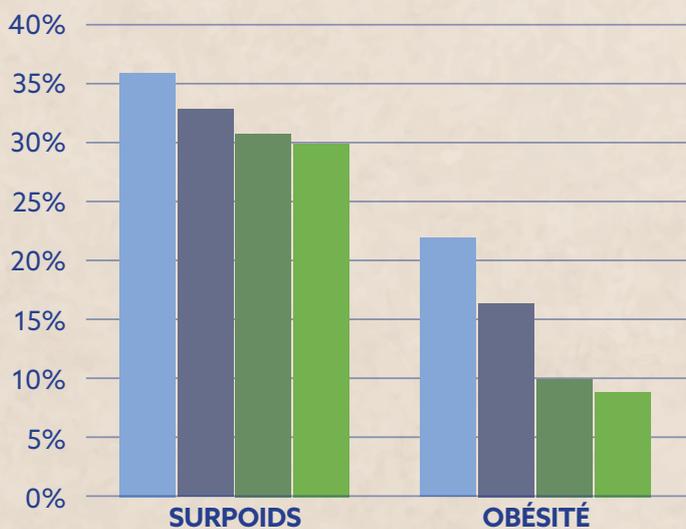
Taux de recours médical national pour des troubles métaboliques nutritionnels et obésité : **1,98** contre 2,88 dans le Pas-de-Calais

Source : Ministère de la Santé, 2019



Le surpoids et l'obésité varient selon le niveau de diplôme et la région d'habitation

20 à 25% des cancers sont attribuables à des facteurs nutritionnels en France



Source : ScanSanté – Données sur les hospitalisations de 2016 à 2020

L'exposition aux perturbateurs endocriniens augmente le risque de développer des maladies

Ces substances chimiques sont susceptibles de dérégler le système endocrinien (le fonctionnement hormonal). Les premières sources d'exposition aux perturbateurs endocriniens sont l'ingestion (l'alimentation) et l'inhalation.

SUR LA CAHC...

Taux d'obésité élevé, (particulièrement chez les jeunes filles)

Taux de personnes diabétiques (de type 2) à l'âge adulte est très **élevé**.

Seulement **19%** de la population est **licenciée dans un club sportif**.

Importante surmortalité de la population (+31% par rapport à la moyenne française)

Espérance de vie faible (femmes: 82,7 ans contre 85,3 ans en France / hommes: 74,3 ans contre 79,3 ans en France).

LE LIEN AVEC LE SYSTÈME ALIMENTAIRE

L'alimentation est un déterminant majeur de la santé des individus. Etant donné que le prix constitue l'un des premiers critères d'achat des foyers de la CAHC en matière d'alimentation, cette dernière sera la variable d'ajustement en cas de contraction du budget des ménages. Cela pourra alors se traduire par un nombre plus important de foyers en situation d'**insécurité alimentaire** et une **baisse de la qualité de l'alimentation**, ce qui aura in fine un impact sur la santé des individus.

2.3 La production agricole sur le territoire



59 chefs d'exploitation dont l'âge moyen est de 54 ans (50 ans dans le Pas-de-Calais et 51 ans en Hauts-de-France.)



46 exploitations agricoles au total ;

- **5 exploitations en Bio**
- **18 exploitations** commercialisent en **circuit court** et font de la **vente directe**
- **6 exploitations** ont une activité de **transformation** (lait et fruits & légumes)
- **8 exploitations** ont une activité de **diversification** (travail à façon et hébergement / tourisme / loisir)
- **2 exploitations** sont **certifiées HVE** sur la commune d'Hénin-Beaumont



3523 hectares de Surface Agricole Utile (SAU)

(-5% par rapport à 2010)

SAU moyenne: 76 ha

Pas de Calais: 79 ha

Hauts de France: 90 ha

Sur la SAU totale: 2 962 ha de grandes cultures et 311 ha de polyculture / élevage.

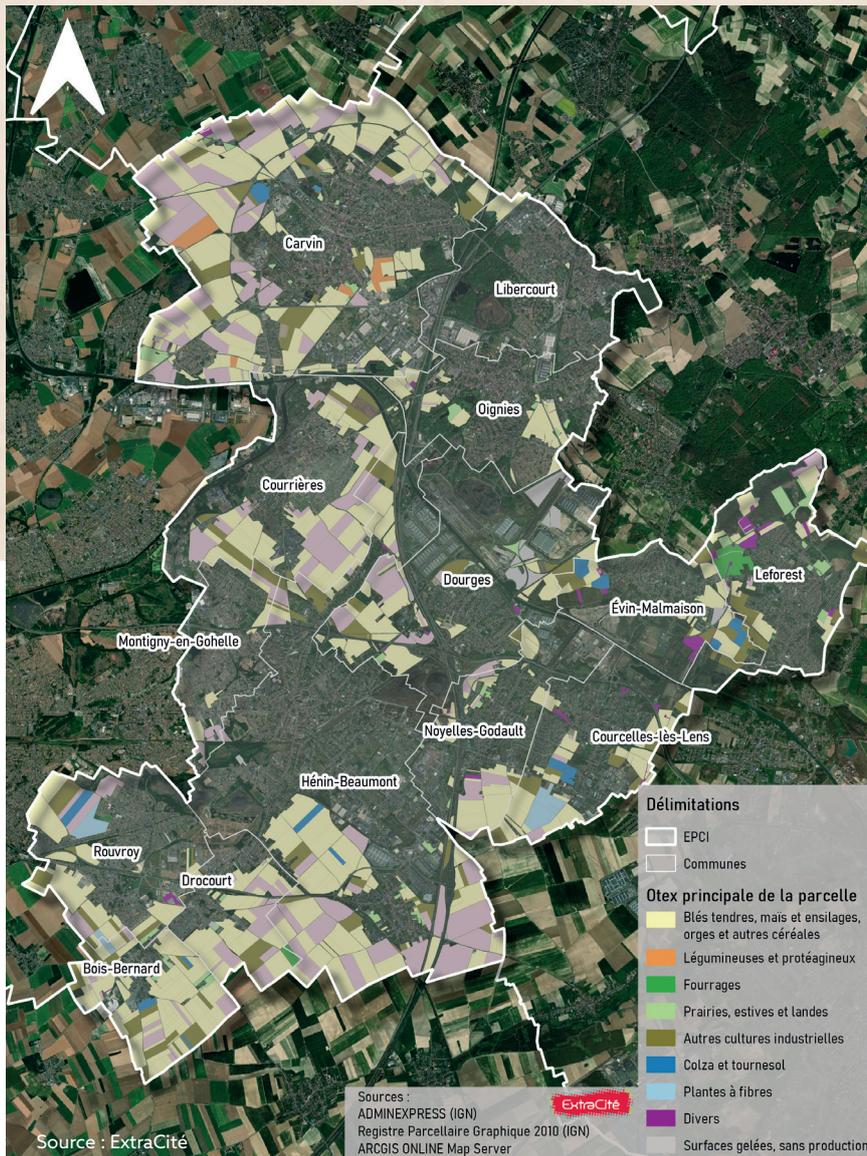


SAU en Agriculture Biologique : 7,45%

Hauts de France: 2,9%

France : 10,70 %

LA RÉPARTITION DES OTEX SUR LE TERRITOIRE DE LA CAHC



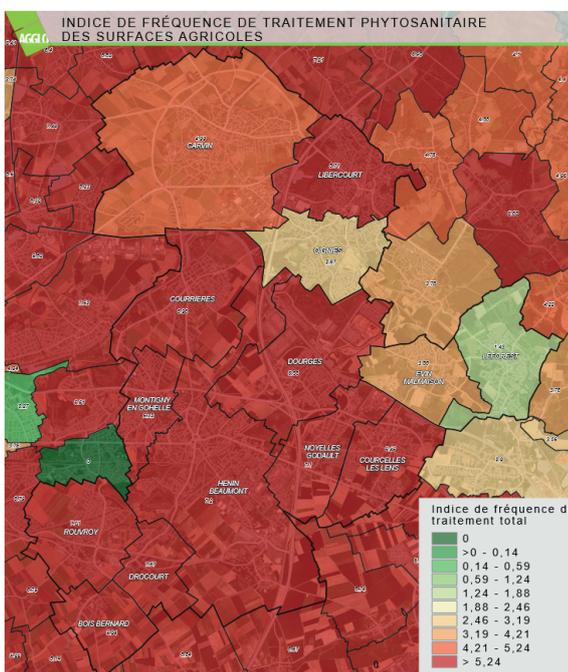
Les enjeux de transmission ont fortement diminué par rapport à 2010 et compte tenu de l'augmentation de la SAU moyenne, il semblerait que la plupart des transmissions réalisées l'aient été au profit de l'agrandissement d'autres exploitations agricoles.

Source : RGA 2020



9 exploitations sur le territoire sont adhérentes au Groupe d'études et de Développement Agricole de l'Artois

Source : Chambre d'Agriculture, 2022



L'Indicateur de Fréquence de Traitement est estimé pour la plupart des communes entre 5,36 et 10. L'IFT est un indicateur de suivi de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Source: Solagro, 2022

SYNTHÈSE

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin est un **territoire artificialisé à plus de 50%**. L'activité agricole s'est transformée : entre 2010 et 2020, **le nombre d'exploitations agricoles a chuté de presque 30%**. Les productions du territoire sont essentiellement des grandes cultures, tournées vers les **dynamiques de circuit long**. La **diversification des productions est toutefois en augmentation** sur le territoire. Au-delà de la production agricole en tant qu'activité économique, on recense **environ 900 jardins partagés, familiaux, ouvriers, qui sont des lieux d'autoproduction**.

2.4 La transformation sur le territoire

Le secteur de la transformation alimentaire regroupe les activités concernant la préparation (lavage, épluchage, conditionnement, conservation) et la fabrication d'aliments (agro transformation, agroalimentaire).



2 industries agro-alimentaires implantées sur le territoire :

Moy Park (Hénin-Beaumont, volaille) et Centurion (Libercourt, fromage)

2 Société de Restauration Collective :

Dupont Restauration (Libercourt) et API Restauration (Oignies)

Très peu de transformation artisanale :

4 exploitations agricoles transforment leur lait, au moins 1 exploitation agricole réalise de la transformation de fruits et/ou légumes et/ou fleurs et plantes (secret statistique)

[Source: RGA 2020]



39 boucheries recensées sur l'intercommunalité

[Source: Insee, 2022]



66 boulangeries et/ou pâtisseries recensées

[Source: Insee, 2022]



2 poissonneries recensées

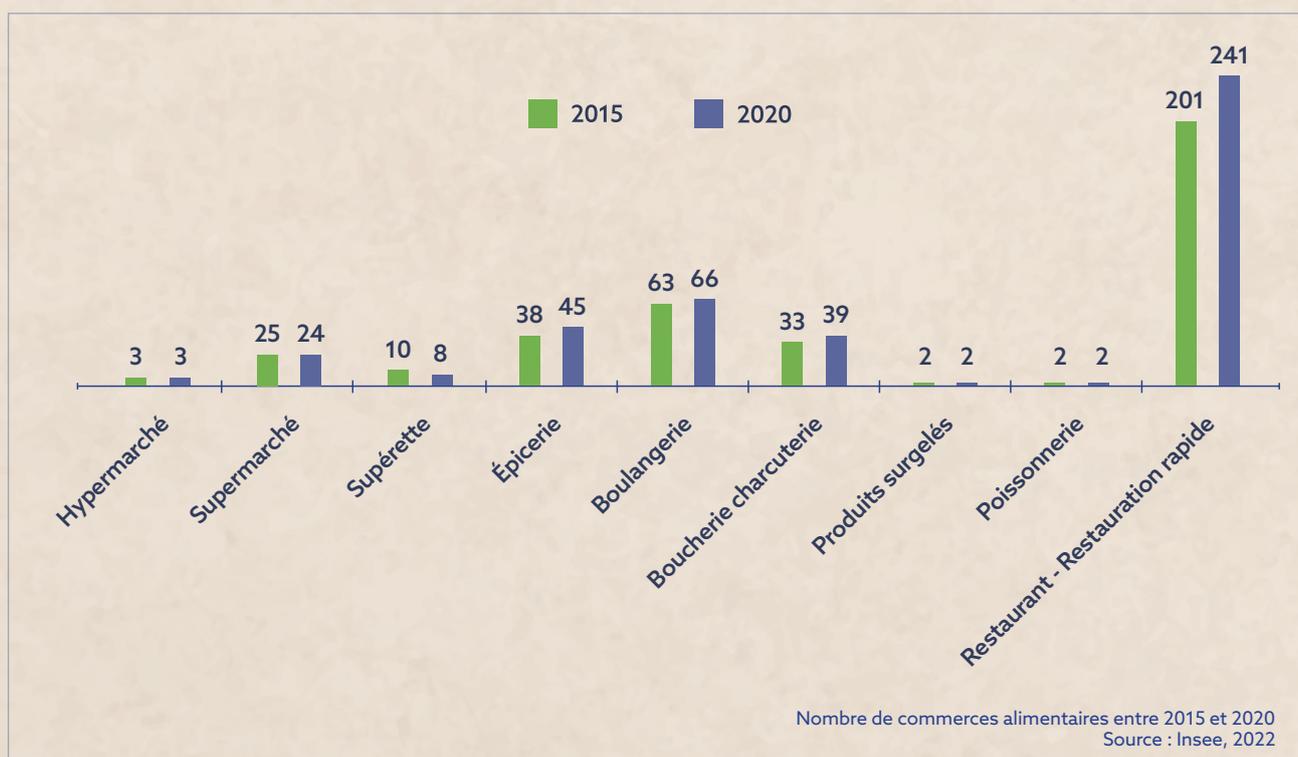
[Source: Insee, 2022]

Icons by Freepik

2.5 La distribution et restauration commerciale sur le territoire

Les communes ayant le **plus d'ouverture de commerces alimentaires** entre 2015 et 2020 sont **Carvin, Courrières et Hénin-Beaumont** ;

Les communes **les moins dotées en commerces de proximité** sont **Bois-Bernard, et Dourges**, seule commune à afficher uniquement des fermetures de commerces entre 2015 et 2020).



Points de vente directe :

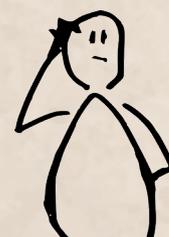
- 12 marchés hebdomadaires de plein vent (Drocourt, Leforest, Bois-Bernard et Evin-Malmaison n'en ont pas)
- 10 points de vente à la ferme

Au moins 8 points de vente en Bio sur le territoire

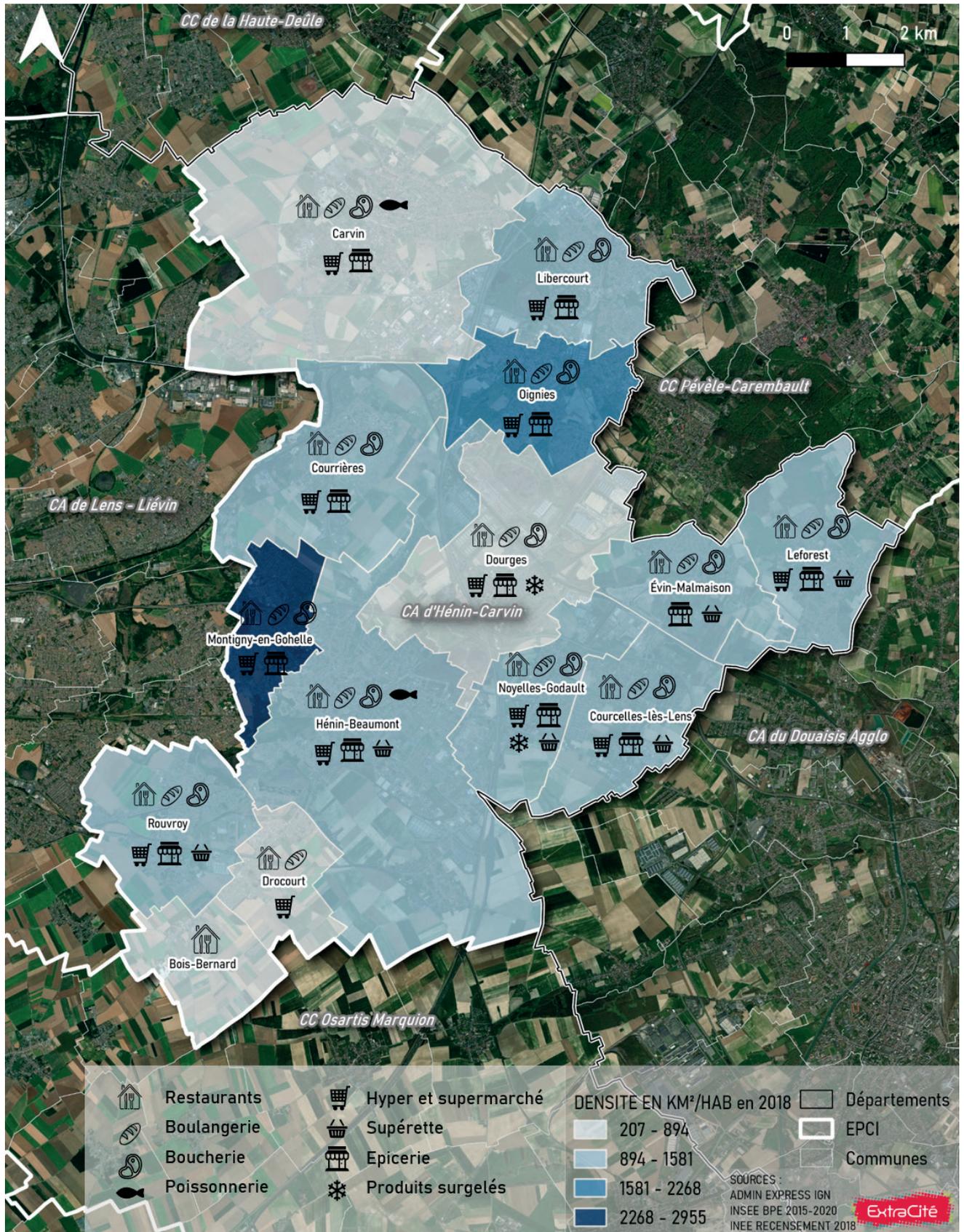
[Source : Aprobio, 2022]

« Il n'y a pas assez de distributeurs automatiques de produits locaux sur la CAHC. Pourquoi ne pas installer des distributeurs sur les aires d'autoroutes ou de covoiturage ? »

Parole d'habitant-e



PRÉSENCE DES DIFFÉRENTS TYPES DE COMMERCE ALIMENTAIRE DANS CHAQUE COMMUNE AU REGARD DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION



Source : ExtraCité

2.6 La restauration collective sur le territoire

La restauration collective publique (RC publique) est **un service public à vocation sociale**.

On recense **au moins 95 établissements avec RC publique** (écoles, crèches, ALSH, EHPAD, personnels municipaux, personnes âgées à domicile) avec environ **925 000 repas servis à l'année**.

La restauration collective est concernée par les objectifs de la loi EGALIM

- Approvisionnement :
 - **50% de produits durables et de qualité** (exemple: SIQO), dont **20% de produits biologiques** depuis le 1er janvier 2022
 - **60% de produits durables et de qualité pour les viandes et les poissons** depuis le 1er janvier 2024
- Obligation de proposer un **menu végétarien** au moins une fois par semaine en restauration scolaire
- Obligation de mettre en place une **démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire**
- Obligation de **réduire l'usage du plastique**
- Et bien d'autres encore !

LE LIEN AVEC LE SYSTÈME ALIMENTAIRE

En agissant sur la restauration collective, les collectivités peuvent intervenir sur l'achat des aliments et leur provenance, la composition des menus, la fabrication des repas, leur distribution, et l'aménagement des temps de repas en lien avec les équipes pédagogiques dans les écoles. Tous ces facteurs jouent un rôle déterminant sur la qualité de l'alimentation des publics ; des scolaires jusqu'aux seniors.



2.7 La demande alimentaire sur le territoire

Les habitudes de consommation alimentaire varient selon le niveau d'étude des individus. Les **diplômés du supérieur** (bac +1 à +5) consomment plus de fruits, légumes, fromage et yaourt. Au contraire, les individus **moins diplômés** (collège / bac) consomment plus de sodas, de viande (hors volaille), de pommes de terre et de plats prêts à consommer.

ESTIMATION DES VOLUMES ANNUELS CONSOMMÉS SUR LA CA D'HÉNIN-CARVIN

D'après leur profil socio-démographique, les 126 509 habitant-e-s du territoire consommeraient chaque année environ :

- 15 284 tonnes de légumes
- 8 543 tonnes de viande
- 7 771 tonnes de fruits
- 10 490 tonnes de boissons alcoolisées
- 2 615 tonnes de sandwichs, pizzas, tartes et pâtisseries
- 937 tonnes de poisson

LE PRIX COMME PREMIER CRITÈRE DE CHOIX

Au vu du profil de la population, le prix pourrait être le premier critère de choix de produits alimentaires sur le territoire.

On estime que la dépense moyenne annuelle alimentaire à domicile par ménage est comprise entre 3 900€ et 4 100€ sur la CAHC, soit 17% du budget total par foyer.

En région, la dépense moyenne annuelle alimentaire est 4 247€ (16,6% du budget total). En France, elle est de 4 429€ (16,1% du budget total).

PAROLES D'HABITANT-E-S



« Ferme, supermarché,... on ne s'approvisionne pas toujours au même endroit, ça dépend du prix. On est plus flexible en début de mois. »



« Moi je n'ai pas le permis, je ne peux pas aller acheter ailleurs. J'achète ce que je trouve à Libercourt. »



« Mes enfants mangent moins de viande, car ils prennent l'habitude à la cantine. »



« Les promotions ne sont pas sur les fruits et légumes... elles sont sur les produits pas bons pour la santé, donc ça nous incite à acheter même si on sait que c'est pas bon. »

UNE EMPREINTE SPATIALE ALIMENTAIRE DÉPASSANT LARGEMENT LE TERRITOIRE

L’empreinte spatiale alimentaire désigne la surface agricole théoriquement nécessaire pour satisfaire la demande alimentaire de la population résidente.

Pour combler les besoins alimentaires selon les régimes alimentaires majoritaires actuels (très carnés), il faut en moyenne entre 0,3 et 0,4 hectare par individu.

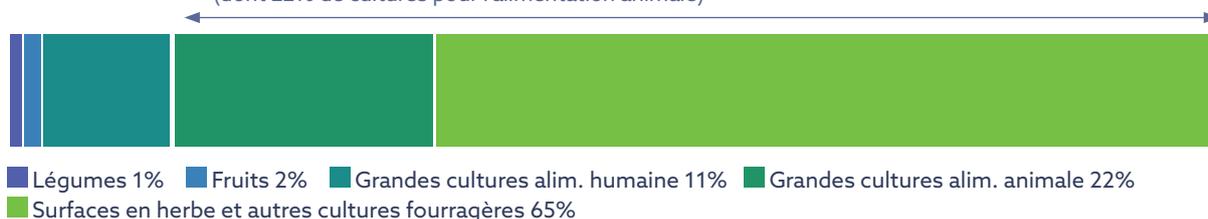
[Source : AgroCampus Ouest].

Pour une population de 126 509 habitant-e-s ayant un régime alimentaire classique, on peut évaluer l’empreinte spatiale alimentaire de la CAHC à 34 400 ha (la Surface Agricole Utile actuelle est de 3 523 hectares). Pour un régime avec moitié moins de produits d’origine animale, l’empreinte spatiale alimentaire de la CAHC n’est plus que de 21 100 ha.

[source du calcul : PARCEL]

EMPREINTE SPATIALE DE L’ALIMENTATION EN 2019

Les produits de l’élevage représentent 87% de l’empreinte spatiale de l’alimentation (dont 22% de cultures pour l’alimentation animale)



*Le périmètre considéré est celui de l’ensemble des produits alimentaires hors boisson, pêche, produits exotiques (90% de l’alimentation en volume)

Source : BASIC d’après PARCEL, INSEE - 2021

UN POTENTIEL NOURRICIER INSUFFISANT, MÊME POUR UN RÉGIME ALIMENTAIRE VÉGÉTAL

Avec une SAU de 3 523 hectares et une population de 126 509 habitant-e-s, on estime que la CAHC dispose d’en moyenne 0,027 hectare/hab, soit **un potentiel nourricier de seulement 11% avec le régime alimentaire actuel et 24% avec un régime alimentaire végétarien généralisé.**

Du fait de sa très forte artificialisation, il paraît improbable que la CAHC puisse atteindre une pleine autonomie alimentaire. Toutefois, il existe de grandes disparités régionales en matière de potentiel nourricier, et il y a un enjeu à penser les transitions alimentaires et agricoles à une échelle plus large que celle d’une agglomération.

3. STRATÉGIE

8 enjeux prioritaires

ont été identifiés avec les partenaires à la suite de la phase de diagnostic :

1. **Lutte contre les précarités alimentaires** (accès à tous à l'alimentation, manger à sa faim, don alimentaire, alimentation sociale et solidaire).
2. **Accessibilité à une alimentation de qualité, saine et durable** (produits bruts, de saison, sains, avec accompagnement à la sensibilisation à l'alimentation durable, accompagnement social et prévention santé).
3. **Diminution du gaspillage** à toutes les étapes du système alimentaire (pendant la production, sur la restauration collective et commerciale et chez les particuliers et intensifier la récupération au profit des dons alimentaires).
4. **Développement d'une offre alimentaire qualitative de proximité** (commerces alimentaires, circuit court).
5. **Maintien et renforcement des exploitations agricoles et des emplois de la filière alimentation.**
6. **Amélioration des pratiques agricoles** en lien avec la préservation en qualité et en volume de la ressource en eau (lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique).
7. **Préservation et augmentation de la biodiversité** (nécessaire aux services écosystémiques, notamment par la création de corridors écologiques entre les espaces naturels et la végétalisation des villes).
8. **Développement de la production locale** (notamment du maraîchage en circuits courts)



La volonté des élus en matière d'alimentation

- **Partir de l'existant** (en matière d'initiatives) et des actions déjà organisées par les communes et accompagner la coordination entre les différents acteurs (privés, publics,...) pour révéler les complémentarités entre dispositifs et ne pas créer de doublons.
- **Massifier** et toucher un grand nombre de personnes.
- **Développer des actions dans une logique de parcours** (tout au long de la vie, sur tous les aspects qui touchent au goût, à l'alimentation et à la santé).
- **Cibler des publics prioritaires**, en situation de fragilité, et particulièrement les enfants.

Les objectifs phares du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin d'ici à 2026 sont :

- **Accompagner** les publics en difficultés pour les sortir de la précarité alimentaire (*des objectifs chiffrés seront déterminés avec l'étude de précarité alimentaire*)
- **Diminuer** le taux d'obésité de 5 points pour atteindre le niveau national
- **Tendre** vers le Zéro Artificialisation Nette.
- **Diminuer** la production de déchets d'emballages de 30 % et alimentaires de 50 %
- **Augmenter** de 10 % les volumes de vente de produits locaux
- **Assurer** le renouvellement des générations agricoles
- **Augmenter** la SAU en agriculture biologique de +25%
- **Respecter** la loi EGAlim sur tout le territoire et l'appliquer aux achats alimentaires de la CAHC
- **Améliorer** la qualité de l'eau du territoire
- **Préserver** la biodiversité
- **Supprimer** les déchets de nos paysages



4. PLAN D'ACTION

Axe 1.

Amélioration et préservation de la santé des habitants du territoire

Sous-Axes	Actions	Objectifs
1.1. Promouvoir les savoirs-faire et accompagner au changement de pratiques alimentaires	1.1.1. Sensibilisation au goût	Former 1 000 mangeurs et 20 professionnels de l'accompagnement social et éducatif
	1.1.2. Lieu(x) ressource(s) sur l'alimentation durable	Faire émerger un lieu ressource sur l'alimentation durable
	1.1.3. Agriculture Urbaine	Diagnostiquer 5 sites pilotes
	1.1.4. Villes Comestibles	Doter les 14 communes d'espaces nourriciers ouverts
	1.1.5. Jardins Partagés	Offrir une surface cultivable pour un total de 50 citoyens intéressés
1.2. Répondre à l'urgence alimentaire et lutter contre les précarités	1.2.1. Dispositif P.A.N.I.E.R.S	Déployer 10 points de retrait pour faire bénéficier 200 mangeurs du dispositifs PANIERS
	1.2.2. Lutte contre la précarité alimentaire - Engagement Quartier 2030	Accompagner 1 projet/quartier/an en faveur de l'alimentation durable et solidaire dans les QPV
	1.2.3. Lutte contre la précarité alimentaire - Dispositifs ouverts à tous	Mettre en place 3 groupements d'achat et installer 10 frigos solidaires
	1.2.4. Approvisionnement Durable de l'aide alimentaire	Permettre aux antennes locales de l'aide alimentaire de proposer des produits bio et locaux
	1.2.5. Diagnostic de précarité alimentaire	Réaliser un diagnostic de précarité alimentaire
1.3. Soutenir les activités de recherche, développement et sensibilisation en lien avec la santé et l'alimentation	1.3.1. Etudes sur le lien entre alimentation, environnement et santé.	Enclencher des discussions avec au moins 2 laboratoires de recherche
	1.3.2. Lutte contre les perturbateurs endocriniens (PE)	Sensibiliser 200 citoyens et accompagner le territoire face aux risques liés aux PE

Axe 2.

Développement d'une offre alimentaire qualitative de proximité

Sous-Axes	Actions	Objectifs
2.1. Penser l'aménagement du territoire pour préserver l'accessibilité à une offre alimentaire qualitative	2.1.1. Préservation du foncier agricole	Co-construire une stratégie foncière pour atteindre le ZAN en 2030 Former 10 techniciens et élus aux enjeux fonciers
	2.1.2. Transmission des fermes	Sensibiliser 30 personnes de la CAHC et des communes aux enjeux de transmission et accompagner 100% des cédants
	2.1.3. Projet agricole collectif	Réaliser une étude d'opportunité sur le déploiement d'un projet agricole collectif
2.2. Révéler l'offre locale (supra-communautaire incluse)	2.2.1. Offre alimentaire locale	Augmenter de 10% les volumes de vente de produits locaux
	2.2.2. Tous à la ferme	Organiser 5 projections et 5 visites à la ferme
	2.2.3. Sensibilisation de la graine à l'assiette	Sensibiliser 28 classes et 12 000 visiteurs à Aquaterra
2.3. Poursuivre le travail sur la restauration collective pour promouvoir une alimentation saine et durable	2.3.1. Etude sur la Mutualisation de la Restauration Collective	Lancer une étude d'opportunité sur la mutualisation des moyens de restauration collective d'ici 2024
	3.2.2. Commande publique responsable	Pour les achats alimentaires de la CAHC, viser le respect des exigences Egalim pour 2026 et la composition Afterres2050 pour 2030

Axe 3.

Préservation des ressources naturelles du territoire

Sous-Axes	Actions	Objectifs
3.1. Renforcer les initiatives agroécologiques et bas carbone en milieu agricole	3.1.1. Agriculture Durable	Déclencher une démarche d'approfondissement (Clim' Agri/ Afterres) de la connaissance du système alimentaire de la CAHC
	3.1.2. Agriculture Biologique	Soutenir et développer l'agriculture biologique pour augmenter la part de SAU de +25%
	3.1.3. Protection de la qualité de l'eau	Engager une réflexion sur les besoins du monde agricole pour engager la réduction de la pression en polluants dans les eaux souterraines
	3.1.4. Partage de pratiques entre agriculteurs	Organiser 3 temps de partage entre les agriculteurs de la CAHC
	3.1.5. Trame Verte et Bleue agricole	Identifier une zone pilote en lien avec les agriculteurs bio pour travailler sur la question des auxiliaires
	3.1.6. « Accueillons des chouettes dans nos fermes »	Installer 10 nichoirs en partenariat avec 5 agriculteurs volontaires
3.2. Promouvoir la sobriété dans l'usage des ressources naturelles et améliorer la gestion des déchets	3.2.1. Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire	Déposer un projet pour une démarche REGAL
	3.2.2. Promotion du compostage	Promouvoir les solutions du SYMEVAD auprès des 14 communes/ 30 acteurs de l'alimentation de la CAHC
	3.2.3. Foyer Zéro Déchet	Toucher 500 foyers via le dispositif «Foyer Zéro Déchet»
	3.2.4. Lutte contre les dépôts sauvages	Mener une action de lutte contre les dépôts sauvages médiatisée avec une commune pilote
	3.2.5. Lutte contre le jet de détrit	Installer une signalétique sur une zone pilote pour lutter contre le jet de détrit
		Mener une opération de ramassage des déchets médiatisée sur une zone à enjeux définie avec les agriculteurs



environnement@agglo-henincarvin.fr

www.agglo-henincarvin.fr



Soutenu par

